

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 OCTOBRE 2024**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le deux octobre 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Stéphanie BODEAU - Sylvain BOURDIER (du début de la séance jusqu'au rapport 13 et du rapport 15 jusqu'à la fin de la séance) - Alison CLEMENT - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON (du rapport 2 au rapport 13 et du rapport 15 jusqu'à la fin de la séance) - Michel PASSAT - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET (du début de la séance jusqu'au rapport 3, du rapport 5 au rapport 11 et du rapport 13 jusqu'à la fin de la séance) - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Sébastien ALAMARGUY a donné pouvoir à Alison CLEMENT - Pierrette BORD a donné pouvoir à Thierry VERGE - Marie-Laure DESCAMPS a donné pouvoir à Patrick PORTET - Catherine FRISE a donné pouvoir à Jean-Luc ROBIN - Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Jean SIMONIN a donné pouvoir à Sylvain BOURDIER - Elsa VALLIAMEE a donné pouvoir à Daniel MARTIN

Etaient Absents(es) : Laure VINCENT – Emmanuelle MICHON (du début de la séance jusqu'au rapport 1 – rapport 14) – Claude RIBOULET (Rapport 4 et rapport 12) – Sylvain BOURDIER (rapport 14)

Président de séance : Thierry VERGE (rapport 14)

Secrétaire de Séance : Pascal RELIANT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

- a) Mandats de vote
- b) Procès-verbal du 3 juillet 2024

1 – "COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCE"

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de ces décisions

2 – "DELEGATION D'EXPLOITATION EN AFFERMAGE DU MARCHÉ DE PLEIN AIR ET DE LA HALLE COUVERTE - RAPPORT ANNEE 2023"

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du rapport annuel 2023 sur la gestion du marché hebdomadaire.

3 – "GESTION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE - DELIBERATION DE PRINCIPE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC"

Le Conseil Municipal,

- Approuve le principe de délégation de service public sous forme d'affermage quant à la gestion du marché hebdomadaire, dans les conditions fixées par la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public par affermage pour la gestion du marché hebdomadaire, à engager tout acte nécessaire à la réalisation de l'opération et notamment, à négocier librement les offres présentées en engageant toute discussion utile avec une ou des entreprises ayant présenté une offre et, au terme de ces négociations, à choisir le délégataire pour enfin saisir l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel il aura précédé.

4 – "CONVENTION AVEC L'ATDA (AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER) RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISEES"

Le Conseil Municipal,

- Adhère au service optionnel protection des données à caractère personnel de l'ATDA.
- Désigne l'ATDA en tant que personne morale comme déléguée à la protection des données à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ATDA telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.
- Verse dans les caisses du receveur de l'ATDA le montant de la contribution financière fixé annuellement par le conseil d'administration.

5 – "MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS"

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Décide la création et la suppression des postes énumérés ci-dessus,
- Adopte le tableau des effectifs des emplois permanents ainsi modifié

6 – "PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS - ACTUALISATION DES TAUX"

Le Conseil Municipal,

- Applique les dispositions énumérées ci-dessus, relatives au maintien des prestations d'action sociale en faveur des agents et à l'actualisation des taux,
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la Collectivité.

7 – "MISE EN PLACE D'UNE INDEMNITE SPECIALE TENANT COMPTE DES FONCTIONS ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DES CADRES D'EMPLOI DE LA POLICE MUNICIPALE"

Le Conseil Municipal,

- Applique les dispositions énumérées ci-dessus, relatives au versement de l'ISFE pour les cadres d'emplois de la police municipale et gardes champêtres,
-
- Adopte le cadre indemnitaire de la Collectivité dans les conditions prévues par la présente délibération et dire que les dispositions énoncées prendront effet à compter du 1^{er} novembre 2024.
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la Collectivité,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à fixer par arrêté individuel le montant alloué à chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes défini ci-dessus.

8 – "DECISIONS MODIFICATIVES (DM) N°2 DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE TVA ET DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT URBAIN"

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord et adopte la Décision Modificative n°2 du Budget principal,
- Donne son accord et adopte la Décision Modificative n°2 du Budget annexe TVA,
- Donne son accord et adopte la décision modificative n°2 du Budget annexe Transport Urbain,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre à exécution la présente délibération.

9 – "ADMISSIONS EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECouvrABLES DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ANNEXE TVA"

Le Conseil Municipal,

- Approuve l'admission en non valeur des titres regroupés dans l'état présenté par le SGC de Montluçon pour la somme de 14 880,09 euros au budget principal selon le détail en annexe,
- Rejette l'admission en non valeur des titres regroupés dans l'état présenté par le SGC de Montluçon concernant le budget annexe TVA et le budget principal selon le détail en annexe,

- Autorise Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10 – "ACTUALISATION N°2 DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE COMMENTRY ET L'ECOLE DU BOURBONNAIS

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord,
- Approuve l'actualisation des montants des autorisations de programme et crédits de paiement de l'École Municipale de Musique (AP23A) et de l'école du Bourbonnais (AP23B), selon le prévisionnel, la programmation et la durée détaillés aux tableaux ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux crédits de paiement indiqués dans les tableaux ci-dessus et de solliciter les partenaires financiers et institutionnels pour le financement de ces opérations,
- Précise que les crédits de paiement 2024 sont inscrits au budget 2024 sur les opérations concernées.

11 – "MANDATEMENT DE LA SOCIETE VILLYZ PRESTATAIRE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR COLLECTER DES FONDS AU MOYEN DE SA PLATEFORME POUR LE PROJET DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE COMMENTRY"

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mandat avec la SAS VILLYZ pour la collecte de fonds via des dons et via des emprunts avec intérêts, dès qu'elles se seront vues apposer un avis conforme par le Comptable public,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire concernant le dossier et l'exécution de la présente délibération.

12 – "RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER (ATDA)"

Le Conseil Municipal,

- Approuve le renouvellement de la convention passée avec les services de l'ATDA,
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à mettre en œuvre cette convention.

13 – "PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE CHALEUR DE LA VILLE DE COMMENTRY"

Le Conseil Municipal, ,

- Prend acte de la communication du rapport annuel du délégataire DALKIA relatif à l'exécution du service public du chauffage urbain pour l'exercice 2023.

14 – "ILOT THIVRIER - CESSION DES PARCELLES - BE 59 - 63 - 180- 280 ET 281 AU PROFIT D'EVOLEA"

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition de cession des parcelles BE 59 – 63 – 180 – 280 et 281 à ÉVOLÉA au prix de 80 000 € net vendeur,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de cession et tout document y afférent.

15 – "CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT / SUBVENTIONS "ALSH PERISCOLAIRE" ET "ALSH ACCUEIL ADOLESCENTS" - SIGNATURE DES AVENANTS N°2 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE L'ALLIER"

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants intégrant les mesures nouvelles prévues dans la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027.

16 – "SIGNATURE AVEC L'EDUCATION NATIONALE DE LA CHARTE "REGLES ET USAGES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE DANS LES ECOLES MATERNELLES DE COMMENTRY""

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la charte « Règles et usages pour travailler ensemble dans les écoles maternelles de Commentry » avec l'Éducation nationale.

17 – "DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE EN CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL"

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Ministère de la Culture relative au classement

de l'École Municipale de Musique en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal spécialité musique.

18 – "SIGNATURE DE LA CHARTE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES"

Le Conseil Municipal,

- Approuve la signature de la Charte « Ville Ambassadrice du don d'organes » avec le Collectif Greffes+,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative aux engagements inscrits dans la Charte et à l'exécution de la présente délibération.

19 – "VOEU SOLLICITANT UN HOMMAGE POSTHUME DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A GEORGES ROUGERON"

COMMUNICATIONS DU MAIRE

> Jumelage :

Nous nous sommes rendus dans notre Ville jumelle avec certains adjoints et un représentant du Comité de Jumelage, pour accompagner 3 sapeurs-pompiers Commentryens qui sont allés rencontrer leurs homologues polonais, durant un peu plus de 4 jours. Je vous transmets les salutations du Maire de Chojnów, du Président du Conseil municipal, et de tous nos amis polonais.

> Passeport Loisir :

Le passeport 2024-2025 est disponible. Pour rappel il est distribué aux jeunes de 11 à 25 ans sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Il est à retirer au PIJ.

> Aide de 50 euros :

L'aide complémentaire de 50 € pour les jeunes post-collège préparant un CAP, BEP, baccalauréat ou équivalent peut être demandée en fournissant un certificat de scolarité, un justificatif de domicile et un RIB. Les dossiers sont à déposer au Guichet famille ou au PIJ. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès du Guichet famille sur les aides du Fonds Montusès.

> Action sociale :

- La demande d'aide de fin d'année du CCAS pour Anciens doit être déposée avant le 30 novembre. Vous pouvez vous rapprocher du CCAS pour remplir le dossier.
- Le repas des Anciens aura lieu le dimanche 26 janvier à la salle de la Brande. Les inscriptions auront lieu au mois de décembre au CCAS.

> **Réunion publique financement participatif :**

Nous invitons celles et ceux qui sont intéressés à une réunion publique pour le lancement de l'emprunt citoyen, avec une petite animation musicale, à la Grange du FCEA mercredi 16 octobre à 18h. N'hésitez pas à passer le mot.

> **Règlement des cimetières :**

Le règlement des cimetières a été entièrement revu pour le mettre à jour vis à vis de la législation et prendre en compte les évolutions comme la création des cavurnes.

Il est disponible à la demande auprès du service population et vous a été transmis dans le dossier du conseil à la suite des décisions du Maire.

> **Nouveaux arrivants :**

Les nouveaux habitants peuvent se faire connaître auprès du Cabinet du Maire par téléphone ou par mail, dans le cadre de l'organisation d'une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants dans les mois qui viennent.

> **Saison culturelle :**

La brochure de saison a été distribuée dans les boîtes aux lettres début septembre, elle est disponible à la demande. Nous avons eu un très beau lancement de saison malgré le temps incertain, devant le Théâtre. Il y a des événements presque toutes les semaines : pensez à réserver même pour les événements gratuits, la jauge du Théâtre étant limitée.

> **Don de sang :**

Le prochain don du sang se déroulera, comme pendant toute la période de travaux de l'École de Musique, à la salle de la Brande. Ce sera mardi 15 octobre de 15h à 19h.

> **Libellus :**

À l'occasion de la Toussaint le Libellus fonctionnera pour permettre aux usagers de se rendre au cimetière. Réservation obligatoire auprès de l'accueil de la mairie, avant le 29 octobre.

> **marché d'automne :**

Le marché aura lieu le dimanche 3 novembre, de 10h à 19h, également à la salle de la Brande. L'entrée est libre.

> **11 novembre :**

Pour la commémoration de l'Armistice de 1918, le rassemblement général place du 14 Juillet est prévu à 9h30.

> **Voeux du Maire :**

Les vœux à la population auront lieu cette année à l'espace Gaston Guichard (Gymnase 1), le vendredi 10 janvier prochain. Vous pouvez d'ores et déjà prendre date.

> Magazine municipal :

Le prochain magazine municipal sera distribué dans moins de deux semaines. Il comprendra un dossier spécial commerces et en supplément l'annuaire des commerces et services.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT



Sylvain BOURDIER,

Maire de Commentry